

Relevé de décisions du conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine Réunion du 28 mai 2026

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 28 mai 2026 à 18h00 à la salle des fêtes de Janailhac, sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

Membres titulaires

Représentants des communautés de communes (14)

M. Alain BREZAUDY, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Châlus
Mme Aurore-Alexandra CASTELLACI, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseillère municipale à Saint-Yrieix-la-Perche
M. Gérard CHAMINADE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Lavignac
M. Patrick DARY, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh
M. Philippe DEVARISSIAS, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Janailhac, Vice-Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine
M. Marc DITLECADET, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Germain-les-Belles
M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix, Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine
Mme Véronique DE FERLUC, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et adjointe au maire de St-Priest-sous-Aixe
M. Gaëtan GOUMILLOUX, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de Journac
Mme Nathalie GRENOUILLET, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze
M. Patrick LABRUNE, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Pierre-Buffière
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Genest-sur-Roselle
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval, Trésorier de la Fédération Châtaigneraie Limousine

Représentants du conseil de développement (5)

Mme Anne-Marie CAMPION
M. Jean-Luc CELERIER
M. William COLAS
M. Sébastien FISSOT, Président
M. Jean-Louis GOUDIER

Membres associés (1)

M. François BOISSERIE, Conseiller départemental de la Haute-Vienne

Autres personnes présentes (0)

/

Animateurs (4)

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération Châtaigneraie Limousine
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération Châtaigneraie Limousine
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération Châtaigneraie Limousine
Mme Nathalie MARTINS-LOPES, Assistante administrative à la Fédération Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne, Secrétaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine – pouvoir à M. Gaëtan GOUMILLOUX
M. Philippe BARRY, Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de St-Priest-sous-Aixe – pouvoir à Mme Véronique DE FERLUC
Mme Marie-Claude BEYRAND, Vice-Présidente de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de Beynac – pouvoir à M. Éric DUPONT
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant – pouvoir à M. Philippe DEVARISSIAS
Mme Armelle LE BRUN, Directrice de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne
M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, représenté par M. François BOISSERIE
Mme Monique PLAZZI, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne
Mme Martine POTTIER, Membre du Conseil de développement

Nombre de membres titulaires en exercice : 26

Titulaires présents : 19 **Pouvoirs : 4**

Secrétaire de séance : M. Marc DITLECADET

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h05.

M. le Président accueille les participants et remercie M. le Maire de Janailhac pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes. Il lui laisse ensuite la parole pour un mot de bienvenue.

M. le Maire de Janailhac présente succinctement sa commune.

M. le Président rappelle, en préambule, la composition du conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine. Il indique ensuite que pour mieux appréhender la Fédération Châtaigneraie Limousine (plus communément appelée la Châtaigneraie Limousine) et son fonctionnement, chaque conseiller(-ère) communautaire de son périmètre d'intervention s'est vu remettre un guide de présentation.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Président propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent M. Marc DITLECADET comme secrétaire de séance.

II. Mise en place du bureau : élection du(de la) Président(e), du(de la) Vice-Président(e) puis des autres membres

M. le Président rappelle la composition du bureau définie à l'article 12 des statuts de la Fédération Châtaigneraie Limousine, à savoir 10 membres - 2 représentants, dont le Président pour chaque communauté de communes et 2 membres du conseil de développement, dont son Président :

- 1 Président(e) choisi(e) parmi les élus représentant les communautés de communes ;
- 1 Vice-Président(e) ;
- 1 Trésorier(-ère) ;
- 1 Secrétaire ;
- 6 autres membres.

Il indique que le conseil de développement, réuni le 20 mai dernier, a élu à sa présidence, M. Sébastien FISSOT et qu'il a désigné 6 représentants (dont son Président) pour siéger aux instances décisionnelles de l'association - conseil d'administration et assemblée générale.

1. Election du Président

Il est procédé à un appel à candidatures.

M. Éric DUPONT est le seul à se porter candidat à la présidence.

Il se présente brièvement. Agé de 61 ans, il effectue son quatrième mandat à la mairie de Château-Chervix où il est aujourd'hui 1^{er} adjoint au maire. Il est également conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne. Il travaille à la mairie de Limoges en tant qu'ingénieur territorial. Elu à la présidence de la Fédération Châtaigneraie Limousine en 2020, il souhaite

continuer à servir le territoire, avec pour seule ambition son développement, son dynamisme et le bien-être de ses habitants. Si le conseil d'administration lui renouvelle sa confiance, il aimerait aller à la rencontre des communes et des communautés de communes pour mieux faire connaître l'association et son action au quotidien.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 1 abstention, les membres du conseil d'administration élisent M. Éric DUPONT à la présidence de la Fédération Châtaigneraie Limousine.

M. Éric DUPONT remercie les Présidents des communautés de communes de leur confiance ainsi que les membres du nouveau conseil d'administration pour ce vote à l'unanimité. Il remercie également l'équipe technique de la Châtaigneraie Limousine pour son professionnalisme et son engagement.

2. Election des autres membres du bureau

Suite à son élection, M. le Président propose un vote de liste pour élire les autres membres du bureau de la Fédération Châtaigneraie Limousine, sachant qu'il s'est préalablement concerté avec les Présidents de communautés de communes sur une proposition de liste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident le vote de liste.

M. le Président soumet au conseil d'administration la liste suivante pour les membres du bureau autres que lui-même :

- M. Philippe DEVARISSIAS, Vice-Président ;
- M. René ARNAUD, Secrétaire ;
- M. Philippe SUDRAT, Trésorier ;
- M. Philippe BARRY, Membre ;
- M. Alain BREZAUDY, Membre ;
- Mme Anne-Marie CAMPION, Membre ;
- M. Patrick DARY, Membre ;
- M. Marc DITLECADET, Membre ;
- M. Sébastien FISSOT, Président du Conseil de développement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident la liste proposée ci-dessus pour les membres du bureau de l'association. Le nouveau bureau de la Fédération Châtaigneraie Limousine est ainsi composé de :

- M. Éric DUPONT, Président ;
- M. Philippe DEVARISSIAS, Vice-Président ;
- M. René ARNAUD, Secrétaire ;
- M. Philippe SUDRAT, Trésorier ;
- M. Philippe BARRY, Membre ;
- M. Alain BREZAUDY, Membre ;
- Mme Anne-Marie CAMPION, Membre ;
- M. Patrick DARY, Membre ;
- M. Marc DITLECADET, Membre ;
- M. Sébastien FISSOT, Président du Conseil de développement.

Par ailleurs, M. le Président propose que M. Daniel FAUCHER puisse assurer une présidence d'honneur de la Fédération Châtaigneraie Limousine, compte tenu de son investissement de longue date dans l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent que M. Daniel FAUCHER assure une présidence d'honneur de la Fédération Châtaigneraie Limousine ; étant précisé que le titre de Président d'honneur est strictement honorifique, sans pouvoir ni droit de vote.

III. Mandat de gestion courante des comptes de l'association au Président, au Vice-Président et au Trésorier

Comme sur la précédente mandature, M. le Président propose que le Vice-Président, le Trésorier et lui-même en tant que Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine aient mandat du conseil d'administration pour effectuer les opérations courantes de gestion des comptes de l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration donnent mandat aux Président, Vice-Président et Trésorier de la Fédération Châtaigneraie Limousine pour effectuer les opérations courantes de gestion des comptes de l'association.

IV. Désignation de référents thématiques pour le suivi des missions et actions

M. le Président indique que le règlement intérieur de la Fédération Châtaigneraie Limousine prévoit, à son article 6, que chaque référent(e) thématique est désigné(e) par le conseil d'administration parmi ses membres actifs, qu'il(elle) soit représentant(e) du conseil de développement ou de communauté de communes. Il précise les rôles assurés par un(e) référent(e) thématique :

- coordonne les travaux du comité de pilotage ou groupe de travail sur la thématique concernée et en réfère au conseil d'administration ;
- effectue des points réguliers avec le(la) chargé(e) de mission de l'association, positionné(e) sur la thématique, en particulier pour la mise en œuvre et le suivi des actions portées par la Châtaigneraie Limousine ;
- appuie le(la) chargé(e) de mission dans la mobilisation des élus et des partenaires sur la thématique ;
- assure une mission de représentation de l'association lors de manifestations consacrées à la thématique et organisées par la Châtaigneraie Limousine ou des structures partenaires.

M. le Président fait ensuite état des éléments suivants.

La Fédération Châtaigneraie Limousine a très tôt misé sur l'animation de démarches territoriales thématiques. Chacune de ces démarches est fondée sur l'interconnaissance et la coopération entre acteurs locaux, la mise en commun des besoins pour la recherche de solutions locales et mutualisées. Elle a ainsi développé une expertise reconnue dans les domaines de l'inclusion et l'accessibilité à tous des offres d'activités et de services, l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et les mobilités. Ces trois thématiques sont au cœur de la stratégie de développement territorial de la Châtaigneraie Limousine.

M. le Président ajoute que des référents sont à désigner sur les trois thématiques évoquées : ESS, inclusion et accessibilité, mobilités. Il signale par ailleurs la possibilité d'avoir un binôme de référent(e)s par thématique.

Suite à un appel à candidatures, les administrateurs suivants se proposent pour être référents thématiques :

- ESS : Mmes Aurore-Alexandra CASTELLACCI et Jacqueline LHOMME-LEOMENT ;
- inclusion et accès équitable aux activités et services pour les personnes en situation de handicap : Mme Véronique DE FERLUC ;
- mobilités : Mme Nathalie GRENOUILLET et M. Jean-Louis GOUDIER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent les administrateurs suivants de la Fédération Châtaigneraie Limousine comme référents thématiques :

- **ESS : Mmes Aurore-Alexandra CASTELLACCI et Jacqueline LHOMME-LEOMENT ;**
- **inclusion et accès équitable aux activités et services pour les personnes en situation de handicap : Mme Véronique DE FERLUC ;**
- **mobilités : Mme Nathalie GRENOUILLET et M. Jean-Louis GOUDIER.**

Le Président remercie les référents thématiques pour leur engagement.

V. Présidence du GAL (Groupe d'Action Locale)

M. le Président indique qu'un GAL (Groupe d'Action Locale) permet de regrouper, sur un territoire donné, un ensemble de partenaires publics et privés. Il mentionne que celui-ci est en responsabilités pour l'attribution de fonds européens, suivant une stratégie de développement que les acteurs locaux ont déterminée. Il explique qu'un GAL n'a pas de structure juridique dédiée : sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine, il s'appuie sur l'association « Fédération Châtaigneraie Limousine ». Il ajoute que dans son règlement, le GAL Châtaigneraie Limousine est présidé par le Président de la structure porteuse « Fédération Châtaigneraie Limousine » sauf si celui-ci décide de déléguer cette présidence.

M. le Président indique son souhait d'assurer la présidence du GAL Châtaigneraie Limousine.

VI. Ordre du jour de la prochaine assemblée générale

M. le Président propose l'ordre du jour suivant pour la prochaine assemblée générale ordinaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine, qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026 à 18h00 à Saint-Yrieix-la-Perche, espace Ferraud :

- 1°) Année 2025 : rapport d'activités et bilan financier
- 2°) Année 2026 : orientations et budget prévisionnel
- 3°) Intervention de l'association BSP (Bon Sens Paysan) pour une présentation du projet de RER (Réseau Express Rural) Périgord-Limousin, en lien avec la démarche territoriale « Mobilités » de la Châtaigneraie Limousine
- 4°) Questions diverses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine telle que proposée.

VII. Difficultés temporaires de trésorerie

M. le Président fait état des éléments suivants.

En début d'année, la Fédération Châtaigneraie Limousine est souvent confrontée à un creux de trésorerie. En février dernier, elle a appelé, auprès des communautés de communes membres, une avance sur les cotisations 2026. Cette avance représentait 50% du montant des cotisations 2025. Pour mémoire, le montant global des cotisations des communautés de communes se montait à 100 856 € en 2025.

L'association est actuellement confrontée à des retards conséquents de paiement de subventions, qui fragilisent sa trésorerie. Cette situation est transitoire car des financements importants devraient lui être

versés en juin et juillet 2026. Néanmoins, pour s'assurer de pouvoir couvrir les dépenses courantes des mois de mai et juin 2026, sans dépasser le découvert autorisé auprès de sa banque (d'un montant de 40 000 € pour l'année 2026), la Fédération Châtaigneraie Limousine a sollicité, auprès des communautés de communes membres, le versement d'une avance complémentaire sur les cotisations 2026. Cette nouvelle avance, appelée début mai 2026, représente 25% du montant des cotisations 2025. Après l'assemblée générale du 11 juin prochain, elle pourra appeler le solde des cotisations 2026 auprès des communautés de communes membres.

Le versement des cotisations des communautés de communes et l'utilisation du découvert autorisé devraient permettre à l'association de faire face à ces difficultés temporaires de trésorerie.

Une rencontre avec le conseiller bancaire de l'association s'est faite le 20 mai 2026. Si un nouveau retard de paiement de subventions intervenait, il serait possible pour l'association de solliciter, auprès de la banque, une ligne supplémentaire de découvert autorisé pour une courte durée.

Départ de M. Alain BREZAUDY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration donnent pouvoir au Président pour solliciter, en cas de besoin, une ligne supplémentaire de découvert autorisé, de courte durée, auprès de la banque, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, étant entendu que son montant et sa durée seront arrêtés en fonction d'un examen approfondi de la situation par le conseiller bancaire.

VIII. Financement du service de location solidaire de véhicules

M. le Président explique la vocation et le fonctionnement du service de location solidaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine. Il fait état des éléments suivants.

La Fédération Châtaigneraie Limousine anime un service de location solidaire de véhicules sur le sud-ouest de la Haute-Vienne (territoire d'intervention de la Châtaigneraie Limousine + communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin). Elle propose la location à moindre coût de véhicules individuels (scooters, voitures et voiturette) pour les déplacements quotidiens des plus vulnérables.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une plateforme départementale, la Plateforme mobilité 87. Animée par quatre associations : Fédération Châtaigneraie Limousine, Rempart, Varlin Pont Neuf - MOBILIM et ALEAS, celle-ci propose des services d'accompagnement à la mobilité en direction des publics les plus fragilisés, sur l'ensemble de la Haute-Vienne. Ce partenariat leur permet de développer une offre de services à faibles coûts afin d'être à la portée de tous, d'harmoniser leurs pratiques et de mutualiser certains moyens.

Au 1^{er} janvier 2026, la Châtaigneraie Limousine possède un parc de véhicules composé de 16 scooters (dont 2 électriques) et d'une voiture électrique sans permis. Elle dispose également de 3 voitures en contrat LLD (Location Longue Durée). Ces véhicules sont mis à disposition sur l'ensemble du territoire couvert par l'action (ou sur le territoire d'une autre association intégrée à la Plateforme mobilité 87 si son parc de véhicules est saturé).

Les participants accèdent au service sur prescription d'un partenaire de l'emploi et de l'insertion (France Travail, Mission locale rurale, Maisons du Département...).

1. Budget prévisionnel de fonctionnement 2026

M. le Président indique que par délibération du 17 février 2026, le conseil d'administration a validé le plan de financement du service pour l'année 2026.

Après échanges avec les services de France Travail, il propose de porter la subvention de cet organisme de 4 000 € à 6 000 € ; diminuant d'autant, de manière mécanique, la subvention européenne FSE+ (Fonds Social Européen).

Pour l'année 2026, le plan de financement prévisionnel du service de location solidaire de véhicules de la Châtaigneraie Limousine est modifié comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Personnel	29 800,00	Financement européen (FSE+)	33 863,50
Entretien – réparation de véhicules	6 500,00	Conseil départemental de la Haute-Vienne	13 067,00
Assurance de véhicules	7 740,00	France Travail	6 000,00
Equipements	890,00	MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin	2 000,00
LLD (Location Longue Durée) de voitures	10 460,00	Recettes de location	10 500,00
Prestation de stockage de scooters	3 550,00	Autofinancement	0,00
Amortissement de véhicules	2 210,00		
Dépenses indirectes (7%)	4 280,50		
TOTAL	65 430,50	TOTAL	65 430,50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident la modification du plan de financement prévisionnel 2026 pour le service de location solidaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine et le nouveau montant de subvention à solliciter auprès de France Travail.

2. Investissement 2026

M. le Président indique que pour son service de location solidaire, la Fédération Châtaigneraie Limousine a besoin de renouveler une partie de son parc de scooters qui est vieillissant et souffre de la multi-utilisation.

Il mentionne que par délibération du 25 octobre 2025, le conseil d'administration a validé la recherche de nouvelles ressources financières dans le cadre d'une démarche collective de mécénat avec l'association Mob'In Nouvelle-Aquitaine au profit de son service de location solidaire de véhicules pour la période 2026-2027. Il précise que cette démarche concernait à la fois le fonctionnement annuel du service et le renouvellement partiel du parc de scooters. Il ajoute qu'elle est à ce jour infructueuse.

Il indique que le renouvellement du parc se ferait avec l'achat de scooters thermiques et non de scooters électriques comme envisagé initialement. En effet, il explique que fin 2025, la Fédération Châtaigneraie Limousine a été confrontée à des problèmes d'une part, d'autonomie de batterie (une trentaine de kilomètres seulement avec une recharge) et d'autre part, de dommages sur les chargeurs de batterie de ses deux scooters électriques, sans qu'elle ne soit en mesure de savoir si cela est lié à une durée de vie réduite ou une mauvaise utilisation (décharge profonde) des batteries.

M. le Président mentionne que l'acquisition de nouveaux scooters pourrait faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat au titre du pacte local des solidarités, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il note qu'il est en attente de précisions quant à la possible mobilisation de ce financement et que ce projet d'investissement sera vu lors de la prochaine Assemblée générale.

IX. Suite de la demande de rescrit fiscal « mécénat »

M. le Président fait état des éléments suivants concernant la demande de rescrit fiscal « mécénat » de la Fédération Châtaigneraie Limousine.

Par délibération du 17 avril 2025, le conseil d'administration a validé que la Fédération Châtaigneraie Limousine dépose une demande de rescrit fiscal « mécénat ». Il s'agit pour l'association d'interroger l'administration fiscale sur son éligibilité au mécénat, c'est-à-dire sur son habilitation à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d'enregistrement et à délivrer des reçus fiscaux. Ce rescrit permettra à l'association de savoir si elle est ou non reconnue d'intérêt général.

Après vérification par l'expert-comptable de l'association, la demande a été déposée le 02 octobre dernier.

Suite à une demande du 25 février 2026, des documents complémentaires ont été transmis à l'administration fiscale le 17 mars dernier par l'intermédiaire de l'expert-comptable.

L'administration fiscale a accusé réception de ces documents le 13 avril 2026. A compter de cette date, elle dispose d'un délai de six mois pour répondre à la demande, considérant que le dossier est désormais complet.

X. Questions diverses

1. Programme de formation « Inclusion & Handicap » : tarification pour les bénéficiaires, hors associations

M. le Président indique que depuis 15 ans, la Fédération Châtaigneraie Limousine travaille sur la thématique de l'inclusion et de l'accessibilité. Il ajoute qu'elle accompagne la transformation des pratiques vers une accessibilité effective, répondant aux exigences de la loi du 11 février 2005 mais aussi aux besoins croissants et diversifiés des publics handicapés, y compris les formes moins visibles ou neurodivergentes (TDAH - Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité, troubles DYS, autisme, etc.). Il fait ensuite état des éléments suivants.

Par délibération du 17 avril 2025, le conseil d'administration a validé un projet de programme de formation et son plan de financement prévisionnel pour faciliter la connaissance, l'accès, l'inclusion des publics en situation de handicap. Ce programme propose plusieurs cycles et sessions de formation, étalés sur 2026 et 2027. Il s'adresse à des salariés, agents de collectivités, entrepreneurs et personnes engagées dans la vie associative sur les champs du tourisme, de la culture, des sports et loisirs de plein air et nature, des loisirs jeunesse et de la vie sociale.

Lors de sa séance du 23 octobre 2025, le conseil d'administration a approuvé le principe d'une participation financière des bénéficiaires des sessions de formation, hors associations. En effet, des financements spécifiques ont été sollicités pour les sessions à destination des associations et impliquent une gratuité pour les bénéficiaires.

Pour les bénéficiaires des sessions de formation (hors associations), M. le Président propose qu'une participation financière « symbolique » soit demandée sur les bases suivantes :

- 50 € par personne pour les sessions de deux jours ;
- 30 € par personne pour les sessions d'un jour ;
- 20 € par personne pour les sessions d'une demi-journée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident les montants proposés ci-dessus pour une participation financière des bénéficiaires (hors associations) des sessions de formation « Inclusion & Handicap », mises en place par la Fédération Châtaigneraie Limousine.

M. le Président signale que la Fédération Châtaigneraie Limousine a sollicité une aide de 4 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour la mise en œuvre d'un programme de formation sur

l'inclusion et l'égalité, à destination des associations. Il ajoute que cette démarche s'inscrit dans une recherche de diversification des ressources de l'association.

Cette demande de financements privés n'appelle pas de remarques particulières de la part des membres du conseil d'administration.

2. Comité Local Pour l'Emploi (CLPE)

M. le Président cède la parole à M. Patrick DARY sur ce point.

M. Patrick DARY indique qu'il co-préside, en sa qualité de représentant d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) membre de la Fédération Châtaigneraie Limousine, le Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) qui couvre les territoires de la Châtaigneraie Limousine et de Monts et Barrages. Il rappelle qu'en tant que structure associative et donc privée, la Fédération Châtaigneraie Limousine ne peut pas co-présider ce comité.

Il explique que la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix est référente pour le compte du territoire de la Châtaigneraie Limousine, sur la fiche action n°3 consacrée à la découverte des entreprises et des métiers. Il détaille ensuite les actions menées dans ce cadre par la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix sur son territoire intercommunal. Dans la perspective d'un comité départemental pour l'emploi le 24 juin prochain, il souhaiterait que les autres communautés de communes de la Châtaigneraie Limousine s'engagent elles aussi à proposer des actions au titre de cette fiche action, en s'appuyant par exemple sur les clubs d'entreprises locaux. Il ajoute qu'il aimerait solliciter des moyens auprès de l'Etat afin que davantage d'actions puissent voir le jour en Châtaigneraie Limousine, notamment en lien avec les thématiques animées par la Fédération Châtaigneraie Limousine.

Les membres du conseil d'administration approuvent sur le principe que chaque communauté de communes puisse étudier une possible action dans le cadre de la fiche action n°3 du CLPE Châtaigneraie Limousine / Monts et Barrages et qu'à cette fin, M. Patrick DARY sollicite des moyens auprès de l'Etat.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h00.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Nexon, le 11 juin 2026.

Le Vice-Président,
M. Philippe DEVARISSIAS

Le Président,
M. Éric DUPONT

**FÉDÉRATION
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**
6 Place de l'église
87800 NEXON